

FICHE D'ENTREPRISE

Mémo pratique



Certaines d'entreprises ignorent encore **le rôle et l'importance de la fiche d'entreprise** réalisée par leur service de prévention et de santé au travail.

Pour vous aider à mieux comprendre ce document essentiel, nous avons préparé une fiche explicative claire et synthétique.

Une information à retenir : la **fiche d'entreprise est un outil clé de prévention.**

QU'EST-CE QU'UNE FICHE D'ENTREPRISE ?

La fiche d'entreprise est un document obligatoire en matière de santé et sécurité au travail.

Elle est réalisée par un acteur du service de prévention et de santé au travail auquel vous êtes adhérent.

Elle décrit votre entreprise, recense les risques et propose des actions concrètes pour protéger vos salariés.

SES OBJECTIFS

- Présenter les caractéristiques principales de votre entreprise.
- Identifier les risques professionnels auxquels sont exposés vos salariés.
- Proposer des actions de prévention adaptées.

CONTENU D'UNE FICHE D'ENTREPRISE

La fiche d'entreprise comporte notamment :

- **Les informations générales** : nom de l'entreprise, adresse, effectifs, activité, organisation du travail.
- **Les postes de travail et/ou unités de travail** : description des activités principales et des différentes catégories de salariés.
- **Les risques professionnels** : chimiques, physiques, biologiques, psychosociaux, organisationnels, etc.
- **Les mesures de prévention** déjà mises en place dans l'entreprise.
- **Les préconisations** pour améliorer la santé et la sécurité des salariés.

MISE À JOUR

- La fiche d'entreprise est établie dès la première visite d'un acteur du service de prévention et de santé au travail dans l'entreprise.
- Elle doit être mise à jour régulièrement, au moins tous les 4 ans ou lors de modifications importantes dans l'organisation, les procédés ou les effectifs

QUI PEUT LA CONSULTER ?

- L'employeur.
- Les représentants du personnel (CSE, CSSCT).
- Le service de prévention et de santé au travail.
- Les autorités de contrôle (inspection du travail, CARSAT...).

POURQUOI C'EST IMPORTANT ?

- C'est un **outil pratique de prévention**.
- Elle permet d'avoir une vision claire des risques dans l'entreprise.
- Elle sert de base au **programme annuel de prévention et au DUERP** (Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels).
- Elle favorise le **dialogue entre employeur, salariés et médecin du travail**.

ET SI ON NE RESPECTE PAS CETTE OBLIGATION ?

Le fait de ne pas tenir à disposition la fiche d'entreprise peut entraîner :

- Des **observations ou mises en demeure** de l'inspection du travail.
- Des **sanctions financières** (amende administrative).
- Une **responsabilité accrue de l'employeur** en cas d'accident ou maladie professionnelle.



En résumé :

La fiche d'entreprise est une photo de votre entreprise et de ses risques. Elle est indispensable pour protéger vos salariés et respecter la réglementation.